

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le trente un mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 23/03/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M. LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Objet: avenant à la convention de mise à disposition d'un agent technique par CCAPV

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison de la mise en place au 01/01/2017 de la nouvelle Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON « sources de Lumière » il convient de mettre en place d'un avenant à la convention qui lie la commune de LE FUGERET et la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent technique pour le ménage hebdomadaire.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte cet avenant et confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de le signer et à veiller à son bon déroulement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2017 004-210400909-20170331-DE_2017_018-DE